

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .39/2025

DATE DE LA CONVOCATION :

01/07/2025

DATE DE PUBLICATION :

08/07/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 7 juillet à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Nombre de votants : 19

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne procuration à M. CAMARA Célestin

M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. ARCUCCI Patrick

Mme THIERRY Martine donne procuration à M. BRUN Fernand

Etaient absents :

M. AIGUESPARSES Cédric

Mme GACNIK Marie-France

M. HERAUD Jean-François

Mme PRUNET Sophie

Mme YZQUIERDO Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame TROISI Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**REPARTITION DES SIEGES PAR COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DU VAR A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

Monsieur le Maire, rappelle que la Communauté de Communes Cœur du Var regroupe les communes suivantes :

- Besse-sur-Issole,
- Cabasse-sur-Issole,
- Le Cannet-des-Maures,
- Carnoules,
- Flassans-sur-Issole
- Gonfaron,
- Le Luc-en-Provence,
- Les Mayons,
- Pignans,
- Puget-Ville,
- Le Thoronet.

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026, il convient donc dès 2025 d'arrêter pour chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la répartition des sièges entre les communes membres.

Conformément au VII de l'Article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'accord local de répartition des sièges communautaires suivant :

COMMUNES	ACCORD LOCAL
LE LUC-EN-PROVENCE	10
LE CANNET-DES-MAURES	4
GONFARON	4
PUGET-VILLE	4
PIGNANS	4
FLASSANS-SUR- ISSOLE	3
CARNOULES	3
BESSE-SUR-ISSOLE	3
LE THORONET	2
CABASSE-SUR-ISSOLE	2
LES MAYONS	1
TOTAL	40

Au total, le nombre de sièges communautaires serait de 40.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 portant sur le nombre, la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein des EPCI,

VU la loi n°2015-264 du 09 Mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires au sein des EPCI,

VU la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 17 Mars 2025,

VU les statuts de la Communauté de Communes Cœur du Var arrêté par le Préfet du Var en date du 29/11/2022,

VU la proposition d'accord local indiquée ci-dessus,

CONSIDERANT les discussions lors des réunions de bureaux Communautaires de Cœur du Var du 13 mai et du 10 juin 2025,

CONSIDERANT que la loi n°2015-264 du 09 Mars 2015, autorise un accord local sur la répartition qui ne peut excéder de plus de 25%, le résultat en l'application de l'article L5211-6-1 du CGCT,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER l'accord local fixant le nombre de conseillers communautaires, après les élections municipales de 2026, à 40, répartis de la manière suivante :

COMMUNES	ACCORD LOCAL
LE LUC-EN-PROVENCE	10
LE CANNET-DES-MAURES	4
GONFARON	4
PUGET-VILLE	4
PIGNANS	4
FLASSANS-SUR- ISSOLE	3
CARNOULES	3
BESSE-SUR-ISSOLE	3
LE THORONET	2
CABASSE-SUR-ISSOLE	2
LES MAYONS	1
TOTAL	40

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

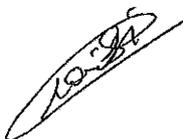
POUR : 19 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TROISI Valérie

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20250707-DEL39_2025-DE